

La majorité wallonne veut forcer le fédéral à s'expliquer

FINANCES PUBLIQUES Une motion PS-CDH pour réclamer les informations sur le litige fiscal et prévenir l'impact d'un tax shift

Décidément, la pilule ne passe pas ! Deux jours après les auditions des responsables du SPF Finances, du Bureau du Plan et du comité de monitoring, les députés wallons ont tenté ce mercredi de tirer les enseignements politiques des informations techniques qui leur ont été livrées en début de semaine à propos de la moins-value fiscale (près de 248 millions, voir ci-dessous) que doit digérer le budget régional pour 2015.

Le gouvernement fédéral est toujours montré du doigt par la majorité PS-CDH. Il est vrai que le litige est né à son niveau : un nouveau calcul des recettes liées à l'impôt des personnes physiques (IPP) a débouché sur un manque à gagner global de trois milliards qui plombe les finances des trois Régions, par un effet de cascade propre à l'architecture fédérale de la Belgique.

Christophe Collignon (PS) parle de « trahison » de la loyauté fédérale. Dimitri Fourny (CDH) voit « un parjure » dans l'attitude du gouvernement de Charles Michel. Sur les bancs de l'opposition, le MR a évidemment recours à un tout autre discours : « *Le gouvernement wallon doit assumer ses responsa-*

bilités sans lancer de contre-feu pour cacher un attentisme coupable », assène Pierre-Yves Jeholet. Le face-à-face se prolonge depuis trois semaines, ce qui agace au plus haut point l'Ecolo Stéphane Hazée : « *Entre MR et PS, les institutions sont prises en otage par des rancœurs post-électorales.* »

Et ce n'est pas fini... Quand le chef de groupe libéral évoque « un contre-feu », il fait référence à la motion que les deux partis de la majorité ont déposée ce mercredi sur le bureau du parlement. Les groupes PS et CDH n'auront pas de difficulté à convaincre le gouvernement

Magnette-Prévot de continuer à mettre la pression sur le fédéral. Le texte sera voté dans quinze jours.

Que demandent les Wallons ?

Il s'agit tout d'abord d'obtenir toutes les informations utiles à propos d'un futur « tax shift » que le fédéral pourrait mettre en œuvre. Selon Jean Hilgers, le président du Conseil wallon de la fiscalité et des finances, une réforme fiscale de grande ampleur aura forcément un impact, à définir, sur les finances régionales. Pour la majorité wallonne PS-CDH, il ne peut évidemment pas être

question d'une nouvelle dégradation de la situation budgétaire régionale.

Mais à plus court terme, les groupes de la majorité réclament « *toute la transparence* » sur le litige qui empoisonne actuellement les relations entre le fédéral et la Wallonie autour de la baisse spectaculaire des recettes fiscales. Ils s'appuient sur l'analyse unanime des membres du Conseil de la fiscalité : « *(...) Certaines simulations sont divergentes. Une part importante de ces différences d'évaluation ne peut aujourd'hui s'expliquer.* »

Lundi, Jean Hilgers avait estimé cette « bulle » inexpliquée à la coquette somme de 1,8 milliard sur les trois milliards que le fédéral ne devrait pas percevoir. Les élus demandent donc à l'exécutif wallon de réclamer toutes les estimations nécessaires, sans oublier au passage la négociation sur l'arrêté royal qui doit fixer une méthodologie partagée par tous, après l'entrée en vigueur de la loi spéciale de financement.

Prochain rendez-vous : le conclave du week-end sur l'ajustement budgétaire wallon. ■

ÉRIC DEFFET (avec b.)

LES CHIFFRES

Une recette qui fond de près de 10 %

Entre le budget initial 2015 et son ajustement, l'« impôt Etat » généré par les prévisions sur l'impôt des personnes physiques a fondu de 6,8 % (- 3,1 milliards) pour l'ensemble du territoire et de 6,7 % (- 887 millions) pour la Wallonie. Ces montants sont en quelque sorte la base de calcul à laquelle il faut appliquer le régime des centimes additionnels : la moins-value pour le budget wallon est dès lors de 230 millions auxquels il convient d'ajouter 17 millions de dépenses fiscales. A ce stade, l'effort demandé aux Wallons porte donc très précisément sur 247,923 millions d'euros, soit une perte de 9,6 % pour le seul IPP. A titre de comparaison, le manque à gagner est de 7 % pour la Flandre et de 12,6 % (105 millions) pour Bruxelles-Capitale.

E.D.

La Communauté entame un conclave douloureux

D'ordinaire placide, là, André Flahaut (PS), le ministre du Budget, perd un chouïa ses nerfs. Comme les autres entités, la Communauté française est en train d'ajuster son budget 2015. Cet exercice normal (un budget doit toujours être ajusté en milieu d'année) tourne au calvaire pour tout le monde, cette année – voyez les efforts à fournir dans les Régions. Et la Communauté française n'y échappe pas.

Rédigé en octobre, le budget 2015 initial avait déjà imposé 140 millions d'économies. Un os : en février, le Bureau du plan a revu ses prévisions de croissance (de 1,5 à 1 %). Pour maintenir son budget sur les rails, la Communauté doit donc fournir des économies

additionnelles.

De quel ordre ? On a parlé de 140/150 millions. De 120, un moment. Là, on serait remonté à... 160 – voire davantage. « *Les chiffres bougent tout le temps*, dit André Flahaut. *Un jour, on est à 160. Le lendemain, les paramètres changent et on monte à 182. Pour redescendre à 160 le surlendemain...* »

Disons : 160 au minimum.

Comment en est-on arrivé là ? On l'a dit : la prévision de croissance a bougé. Mais Flahaut évoque d'autres charges nouvelles (comme le paiement des vaccins administrés par l'ONE et que le fédéral ne prend plus en charge...).

Les ministres se sont vus une première fois mercredi soir. C'était un

round technique. L'ajustement commencera lundi – on tentera alors de travailler au finish.

Il faudra d'abord s'entendre sur l'effort à fournir. La Communauté s'est engagée à être en équilibre en 2018. Les économies qu'elle s'administrera en 2015 ne s'élèveront pas forcément à 160 millions. Il est plausible qu'elle viera moins haut, quitte à afficher un déficit plus pesant que prévu. « *Je ne suis pas un adepte de l'austérité pour l'austérité* », dit André Flahaut, sans rien chiffrer à ce stade. Sur Bel-RTL, Joëlle Milquet (CDH) a enchaîné : pour la ministre de l'Éducation, économiser 160 millions est « *impossible !* »

Impossible parce que la Communauté n'a pas de pouvoir fiscal (la marge en recettes est donc nulle) et parce que 75 % de son budget salarie des gens nommés. « *Il n'y a pas de marge* », conclut Milquet qui dénonce l'« *aberration budgétaire européenne* » qui étouffe les états.

Que la Communauté révisé à la baisse l'effort à fournir, soit. Mais cela n'empêchera pas de devoir économiser. Flahaut, à ce stade, évoque des mesures techniques (opération sur la dette, dépenses d'énergie à la baisse grâce à un hiver plutôt clément, diminution de l'absentéisme des profs...)

On doute que cela suffise. Alors ?...

On sait que, décidée à épargner les profs, Milquet veut serrer le budget des Centres de dépaysement et de plein air appartenant à la Communauté (*Le Soir* du 26 mars). Evoquée en coulisses, cette intention est encore brumeuse ; va-t-on fermer les centres ? Réponse très vite. ■

PIERRE BOUILLON